



Listen to this article

*« Personne ne peut entrer dans la maison d'un homme fort et piller ses biens, sans avoir auparavant lié cet homme fort ; alors il pillera sa maison. » - Marc 3 : 27.*

Jésus dit ces paroles en réponse à l'accusation des Pharisiens qui prétendaient qu'Il chassait les démons par la puissance de Satan, le prince des démons. Notre Seigneur montra d'abord combien déraisonnable était l'accusation de ceux qui voulaient faire croire que Satan s'était mis à s'opposer à lui-même. Dans Son argumentation, le Maître déclara que si les Pharisiens disaient vrai, cela signifierait que la puissance de Satan chancelait, qu'elle allait s'écrouler puisqu'il lui fallait oeuvrer contrairement à ses plans, à ses desseins, et contre ses associés. La réponse du Seigneur ne signifie pas que Satan ne sera jamais poussé par la nécessité au point d'en être réduit à accomplir de bonnes oeuvres pour séduire même les élus, s'il était possible; elle signifie simplement que lorsque ce temps-là viendra et que l'adversaire favorisera de bonnes oeuvres, la guérison de maladies, l'expulsion des démons, etc., il y aura là un indice sûr qui révélera que son royaume est en train de chanceler. Et nous croyons que c'est le cas actuellement dans une certaine mesure ; nous croyons que Satan a beaucoup à faire avec les diverses guérisons par la foi opérées par des adeptes de la « Science Chrétienne », du Spiritisme, de l'Hypnotisme, etc.

Par Son argumentation, notre Seigneur voulait montrer qu'en chassant les démons, Il n'agissait pas comme suppôt de Satan, mais au contraire comme adversaire de ce dernier. Il exprima ensuite les paroles objet de notre étude, lesquelles impliquent qu'Il était déjà, jusqu'à un certain point, en train de lier Satan, de piller ses biens. Le pouvoir exercé par Satan sur l'humanité fut certainement contrarié lorsque notre Seigneur chassa les démons et donna à Ses disciples puissance et autorité pour faire de même à travers toute la Palestine. C'était, déclara le Maître, un signe indiquant qu'était à l'oeuvre Quelqu'un de plus fort que l'Adversaire. En vérité, Satan était puissant ; il avait pris possession du monde où il exerçait une grande influence, et le fait que ses agissements fussent maintenant contrariés à un certain degré, que les démons fussent chassés, prouvait qu'il avait rencontré quelqu'un de plus puissant que lui, et que viendrait le temps du renversement complet de sa

domination.

Le verset que nous étudions est, en conséquence, analogue à un autre verset avec lequel il s'harmonise et que voici : « *Maintenant le prince de ce monde va être jeté dehors.* » (Jean 12 : 31 ; Syn.). Notre Seigneur déclara encore : « *Je voyais Satan tomber du ciel comme un éclair.* » (Luc 10 : 18.). Notre Seigneur était venu dans le monde dans le but même de maîtriser Satan et, pour le vaincre, Il avait consacré Sa vie jusqu'à la mort même afin que, par la mort, Il anéantît la mort et celui qui avait la puissance de la mort, c'est-à-dire le diable. Dieu avait accepté Sa consécration, Son sacrifice et, à Son baptême, Il Lui accorda l'onction de l'Esprit ; étant sous la puissance et sous l'influence de cet Esprit, le Maître déclara qu'Il chassait les démons comme Doigt de Dieu. Néanmoins, l'oeuvre de destruction de la maison de Satan ne devait pas continuer alors pour parvenir à un achèvement rapide; la puissance de l'Oint devait simplement être démontrée à cette occasion, et ce, pour notre consolation, pour notre joie et pour le développement de notre foi. A Satan, il devait être encore permis de gouverner le monde, jusqu'à la fin complète de cet Age de l'Evangile, fin qui verrait s'accomplir son liement graduel qui sera suivi de la libération de tous les hommes des chaînes d'erreur au moyen desquelles il séduit toutes les nations.

En Matthieu 24 : 43, notre Seigneur emploie un langage quelque peu similaire ; toutefois, Il ne l'applique pas au temps où Il vivait alors, mais à la fin de l'Age de l'Evangile. Il décrit Son second avènement comme étant inconnu aux hommes et, en conséquence, comparable pour ces derniers à la venue d'un voleur dans la nuit; cet avènement devait être inattendu pour les hommes. Le Maître donne à entendre qu'il était essentiel que fût tenu secret le temps de Sa seconde venue ; Il fait comprendre que si ce temps était connu du monde en général, le Plan et l'arrangement de Dieu relatifs à la fin de cet Age seraient déjoués. Aux membres de l'Eglise devait être donnée la connaissance des temps et des saisons, par l'action de l'Esprit Saint qui devait éclairer leur entendement et leur faire comprendre la Parole de la Vérité annoncée, pour notre instruction, par les Apôtres et les Prophètes des temps anciens. Mais aucun des méchants ne comprendrait ; seuls les sages, ceux que la sagesse d'En-haut rendrait véritablement sages, les consacrés, comprendraient. Pour ce qui est du monde, ses grands, les maîtres à penser de l'église nominale, des Etats, du commerce, de la finance, ils seraient tous surpris à la fin de cet Age. Le Maître serait présent comme un voleur dans la nuit pour, en premier lieu, prendre à Lui Ses « bijoux », Ses saints, ceux qui constitueraient la classe de Son Epouse, et ensuite pour piller, renverser complètement les affaires du temps présent, afin d'établir sur leurs ruines, rapidement, Son Royaume de justice.

«*Mais vous, frères, vous n'êtes pas dans les ténèbres* » ; ce jour ne vous a pas surpris comme un voleur, bien qu'il doive surprendre le monde entier (1 Thess. 5 : 3, 4).

L'enlèvement des membres de l'Eglise, comparable à une oeuvre accomplie par un voleur, est déjà en cours de réalisation ; bientôt, cet enlèvement sera achevé et, peu après, les royaumes de ce monde, avec toutes les institutions qui leur sont associées, sombreront dans une détresse extrême ; cette détresse sera telle que le monde n'en aura jamais connu de pareille, parce que, après avoir rassemblé la classe de Son Epouse, le Seigneur exécutera des jugements sur Babylone.

A ce moment--là, Satan sera lié afin «*qu'il ne séduisît plus les nations, jusqu'à ce que les mille ans fussent accomplis* ». - Apoc. 20 : 3.

W.T. 3784 - C.T.R. 1906.